

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique
TECORLA

de la société **FMC FRANCE**

enregistrées sous les **n° 2021-1684, 2021-4424 et 2022-2198**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 14 décembre 2023,

Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu ;

Considérant également qu'un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu ;

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées ;

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TECORLA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC France 11 Bis Quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	51,7 g/L - chlorantraniliprole
Numéro d'intrant	469-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 28/03/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12053110 Agrumes*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,3 L/ha	2/an	-
	Motivation du refus : L'usage sur culture non productrice est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12603103 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12603105 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
13013101 Légumes racines et tubercules tropicaux*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,7 L/ha	2/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol. Cet usage correspond à l'utilisation revendiquée sur patate douce.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
Légumes racines et tubercules tropicaux*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,24 L/ha	2/an	14
	L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol. Cet usage correspond à l'utilisation revendiquée sur patate douce.		
16663103 Maïs doux*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,5 L/ha	1/an	7
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
15553103 Maïs*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,5 L/ha	1/an	7
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12453101 Noyer*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,7 L/ha	1/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
00212019 Noyer*Trt Part.Aer.*Mouches des fruits	0,7 L/ha	1/an	21
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres du sol.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12553103 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12553133 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
15653199 Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,7 L/ha	2/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car le nombre d'essais résidus disponibles est insuffisant pour vérifier le respect des limites maximales de résidus de la substance active et au motif que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
15653101 Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,24 L/ha	2/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car le nombre d'essais résidus disponibles est insuffisant pour vérifier le respect des limites maximales de résidus de la substance active et au motif que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12653102 Prunier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12653106 Prunier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,7 L/ha	1/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
15563103 Sorgho*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,5 L/ha	1/an	7
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		
12703104 Vigne*Trt Part.Aer.*Tordeuses de la grappe	0,7 L/ha	1/an	30
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les oiseaux, les mammifères, les organismes aquatiques, les vers de terre et autres organismes du sol.		